

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4

Date de la convocation
12 avril 2023

Séance du 17 avril 2023

L'an deux mil vingt trois  
et le dix-sept avril

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., ARNAUD A., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C.

Absents : Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., Mme VEROT V.

**N° 17042023008**

**TRAVAUX D'ECLAIRAGE  
PUBLIC – LOT LA COMBE AU  
BOURG : AMORTISSEMENT  
PARTICIPATION FINANCIERE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public ont été réalisés au lotissement La Combe 1 au bourg de Chaspuzac. Une convention établie le 12 novembre 2018 avec Mme CHAUSSENDE Hélène, titulaire d'un permis d'aménager pour la création d'un lotissement au Bourg de Chaspuzac – Rue Vio di Peü, stipulait qu'une participation financière lui serait demandée en fonction du décompte définitif des travaux établi par le Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire.

La participation financière définitive qui s'élève à 1 525,42 euros a été réglée par Madame CHAUSSENDE Hélène suite à émission du titre de recettes n° 45 du 1<sup>er</sup> février 2021.

Cette participation d'un montant de 1 525,42 euros doit être amortie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ☞ de procéder à l'amortissement de la participation financière relative à des travaux d'éclairage public réalisés à CHASPUZAC – Lotissement La Combe – Rue Vio di Peü
- ☞ de fixer à 1 an la durée de l'amortissement à compter de 2023.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 17 avril 2023  
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,  
Michel JOUBERT

**Vote**

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 19 avril 2023

et publication ou notification

du 19 avril 2023

**AR Prefecture**

043-214300626-20230417-17042023008-DE  
Reçu le 19/04/2023